

Déclaration liminaire CAPL B du 6 janvier 2015

Monsieur le Président,

Tout d'abord permettez nous de formuler une remarque : les CAPL se déroulant début janvier, et il n'est pas facile de les préparer correctement en raison des congés de fin d'année. Ainsi, nous vous demandons à l'avenir de les convoquer quelques jours plus tard comme cela se pratique dans d'autres DDFIP.

Après cette remarque, nous voudrions faire un retour en arrière au sujet du poste à profil.

La section CGT de la Creuse a rencontré ses élus nationaux et nous avons évoqué ce sujet. Les élus CGT sont intervenus lors de la CAPN du 20 novembre : nous citons une partie de la déclaration liminaire *« Nous avons régulièrement l'occasion de dénoncer lors de nos CAP nationales, les pratiques de quelques directions locales. Ce sera encore le cas aujourd'hui puisque nous voulons vous parler de la DDFIP de la Creuse. Suite au départ d'un agent du service RH de ce département, la direction locale a décidé de procéder à un appel de candidature au 01/03/2015 pour combler l'emploi laissé vacant. Pour la CGT, ce genre de pratiques au profil et en dehors de toutes règles nationales ou locales existantes, est totalement inadmissible ! Nous demandons donc que vous interveniez auprès de cette direction afin que soient garantis les droits des personnels »*. La Direction Générale vous a-t-elle contactée à ce sujet ? Si oui, quelle réponse avez vous apportée ?

Le 25 novembre, vous avez souhaité nous parler du courrier que nous vous avons adressé à propos du poste à profil. Vous avez tenté de nous rassurer en nous disant que vous respectiez le travail des élus et qu'en aucun cas vous ne faisiez fi des instances paritaires.

Aujourd'hui, en regardant le projet de mutations, nous nous apercevons que nous avons raison d'être méfiants.

Combien de candidatures avez-vous reçu ? Comment se sont déroulés le ou les entretiens ? Quel(s) critère(s) ont été retenu(s) pour le choix définitif ? Nous pensions qu'en voulant procéder de la sorte il y avait anguille sous roche. Votre tableau de projet de mouvement nous donne raison.

La personne qui figure sur le projet de mutation (au 1^{er} mars) et sur le tableau des effectifs (au 1^{er} janvier) obtient une mutation hors mouvement puisque le tuilage commence au 1^{er} janvier. Tant mieux pour elle et sa famille. D'autres agents souhaiteraient, certainement, bénéficier d'une telle mesure.

Nous sommes étonnés car lors de la CAP C du 14 octobre dernier, vous nous aviez dit que cette même personne irait vraisemblablement à la TP puisque son profil « hôpital » convenait parfaitement à cette structure. Effectivement, cet agent figure dans le projet avec affectation à la TP Guéret mais ...avec un détachement à la direction et comme par hasard au service RH. Comme c'est bizarre, oui nous avons

bien dit bizarre. Nous comprenons mieux maintenant cette insistance du choix de recruter sur un poste à profil.

Sur un autre plan, vous mettez fin à la mission d'un agent, affecté à la TP au 1^{er} septembre et détaché en direction, au service comptabilité depuis le 1^{er} septembre. Notons que cette personne ignorait lors de son arrivée qu'elle était en détachement. Un des motifs invoqués pour mettre fin à celui ci est le nombre de congés de maladie à la TP. Pourquoi avoir formé cet agent et pratiquer le tutorat pour ensuite lui demander de regagner son poste d'affectation 6 mois plus tard ? Cet agent s'est investi pendant plusieurs mois. Quel remerciement et quelle considération ? Quel gaspillage humain et financier. Ne vous étonnez pas du niveau de stress élevé en Creuse avec de telles méthodes.

Donc, s'il y a des congés de maladies, pourquoi ne pas affecter le nouvel arrivant à la TP et comme il a toutes « les compétences », tout le monde y gagnerait !!!

Assiste t-on à une nouvelle forme de gestion des personnels ? Il est vrai que le manque de cadres B à la TP vous donne de la marge. A qui le prochain tour ? Les agents en détachement sont-ils voués à être les nouveaux intérimaires de la DDFIP de la Creuse ? Nous vous conseillons de poser une nouvelle plaque sur le mur de la direction intitulée « agence d'intérim DDFIP ».

Une nouvelle fois, vous nous démontrez le manque de dialogue social et de franchise que vous avez vis à vis des personnels et des organisations syndicales. Vous continuez dans vos errements. Comment voulez-vous que l'on vous fasse confiance dans de telles conditions ? Et ce n'est pas votre éventuel, nouveau, mea-culpa qui nous fera changer d'avis.

Au fait le 25 novembre, vous nous avez fait quitter prématurément notre CE afin de nous entretenir d'un problème « grave ». Nous sommes toujours en attente de nouveaux éléments.